

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Comité d'administration suite aux élections de 2014 se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, jeudi 17 novembre 2016 à 11 heures conformément aux convocations du 10 novembre 2016.

Est inscrit à l'ordre du jour : Procès-verbal du 13 octobre 2016 ; Prestation de service ; Questions diverses.

Séance du 17 novembre 2016

L'an deux mille seize, le dix-sept novembre à 12 heures 30, le Comité d'Administration du SIVOM du CHARLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Authezat, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ROCHE.

Date de la Convocation du Comité d'Administration : 10 novembre 2016.

Présents : Monsieur Jean DESVIGNES, Madame Bernadette TROQUET, Messieurs Jean-Baptiste COMTE, Frédéric GIROIX, Robert VAURE, Didier FOURNIER ;

Excusés : Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ, Monsieur Bernard CAILLEY;

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Baptiste COMTE.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 OCTOBRE 2016

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le comité aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

2016/012 – PRESTATION DE SERVICE

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical de la nécessité de passer une prestation de service pour l'exploitation de la station d'épuration, pour une période d'un mois du 1^{er} décembre au 31 décembre 2016.

En effet, la période d'observation de la nouvelle station se terminera le 30 novembre 2016, la délégation de service public prendra effet le 1^{er} janvier 2017.

Une proposition d'un montant de 3 878,40 euros toutes taxes comprises a été faite à la Lyonnaise des Eaux.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité accepte la proposition de la Lyonnaise des Eaux et autorise Monsieur Le Président à signer cette prestation.

Délibération : publiée et/ou affichée le 29/11/2016

transmise au Préfet le 01/12/2016

2016/013 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – Virements de crédits

Monsieur le Président, informe l'assemblée que des virements de crédits sont nécessaires pour prendre en charge des dépenses non prévue au budget primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de virements de crédits au budget de l'exercice 2016 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

COMPTES DEPENSES CREDITS A OUVRIR				
CHAP.	COMPTE	Section 1. PER.	NATURE	MONTANT
011	6061		FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	+ 2 000,00 €

COMPTES DEPENSES CREDITS A REDUIRE				
CHAP.	COMPTE	Section 1. PER.	NATURE	MONTANT
012	6410		REMUNERATION PERSONNEL	- 1 000,00 €
65	6531		INDEMNITES	- 1 000,00 €

Délibération : publiée et/ou affichée le 29/11/2016

transmise au Préfet le 01/12/2016

Adoption des délibérations n°2016-012 à 2016-013

Fin de la séance à 13 heures.

Le Président



Jean-Claude ROCHE.

